

Conseil Communautaire du 3 mars 2022

Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président s'est assemblé dans la salle du Cinéma de Montmoreau, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

Titulaires présents (52) : Jean-Yves AMBAUD, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Stéphane BÉGUERIE, Maguy BLANCHARD, Francis BLANCHARDIE, Annette BLANDINEAU, Josiane BODET, Jean-Michel BOLVIN, Joël BONIFACE, Pascal BORDE, Vincent CHAPELET, Jean-Claude CHEVALIER, Jean-Paul CROCHET, Christophe DAMOUR, Alain DELAUNAY, Sébastien DÉPAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSSERT, François DI VIRGILIO, Gilles DUPUY, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Patrick GALLÈS, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Jean-Luc GOUPILLEAU, Monique GRANET, Cyrille GUÉDON, Vincent GUGLIELMINI, Myriam HUGUET, Baptiste LANTERNAT, Jean-Claude LEYMERIE, Gérard MARCELIN, Mireille NEESER, Gaël PANNETIER, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Dany POIRIER, Jean-Jacques PUYDOYEUX, Jacky RENAUDIN, Brigitte RICCI, Eric ROCHER, Monique SEBILLAUD, Nathalie SELIN, Jean-François SERVANT, Dominique STREIFF, Claude TARDÉ, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ, Philippe VIGIER.

Pouvoirs (09) :

Philippe ADAMY à Irène FORAIT
Fabrice COUSSY à Philippe LAPLAGNE
Pierre DUSSIDOUR à Patrick VERGEZ
Patrick FLORENT à Philippe PELLISSIER
Murielle HÉRAUD à Jean-Jacques PUYDOYEUX
Bernard HERBRETEAU à Jean-Michel BOLVIN
Alain MIKLASZESWIKI à Christophe DAMOUR
Joël PAPILLAUD à Chantale GOREAU
Sébastien PIOT à Maguy BLANCHARD

Absents (05) :

Michel ANDREU
Pauline DUMAS
Jean-Claude MAURY
Jérôme NEVEU
Sophie SENREM

Secrétaire de séance : Mireille NEESER

Monsieur le Président ouvre la séance à 18H02.

Le Président commence par aborder le contexte en Ukraine. Il informe les élus du territoire de sa volonté de soutenir le pays, tout comme l'ont déjà montré les administrés du territoire. « Beaucoup de nos habitants veulent apporter de l'aide et proposent des choses, commence-t-il. Il y a des initiatives de ci, de là, les choses vont s'organiser ». Il explique avoir reçu en ce sens un email de la part des représentantes du personnel, proposant de manière pertinente de mettre à disposition des réfugiés ukrainiens les bâtiments de l'ancien centre de découverte d'Aubeterre-sur-Dronne, bâtiments qui appartiennent au Département mais qui est géré par la Cdc. Jean-Yves AMBAUD demande à l'assemblée si cette dernière n'y voit pas d'inconvénients, si elle est contre cette proposition. Devant un accord massif des Conseillers communautaires, le Président remercie le Département, représenté dans la salle

par Monsieur Patrick GALLES qui précise que si la Cdc n'avait pas été force de proposition, le Département aurait réquisitionné les bâtiments à cet effet.

Le Président donne ensuite l'ordre du jour du Conseil et passe la parole à Jean-François RINEAU, Président de Mobilité Ouest Sud Charente (MOSC).

Intervention de la MOSC

[Retrouvez l'intégrité de cette présentation sur l'extranet de la Cdc]

La coordinatrice de la MOSC, Madame Chloé SPANNUET, débute la présentation. « Depuis 7 ans, la MOSC agit de manière coordonnée avec les acteurs du territoire autour de la mobilité des administrés » et évoque les actions concrètes à destination des habitants du Sud-Charente. Elle passe la parole à Monsieur RINEAU pour qu'il les détaille plus longuement. Ce dernier énumère les nombreuses compétences réalisées par la MOSC, qui, dit-il, peuvent parfois paraître « compliquées ». Services à la demande, location de véhicule... Il y a eu un important travail réalisé dans le Sud-Charente qui a mis au jour le fait que l'accompagnement en termes de mobilité était souvent compliqué sur le territoire. « Il y a des ponts à créer entre Ouest et Sud », déclare Monsieur RINEAU. La mobilité concerne beaucoup de ménages modestes, entre 20 et 25%. « Il y a aussi des populations plus jeunes qui ont des besoins pour se former, s'insérer... On constate des enjeux transversaux », remarque le Président.

Chloé SPANNUET revient slide par slide sur les différentes offres de services de mobilité que propose la MOSC et rappelle que cette intervention intervient après le COPIL (Comité de pilotage) présenté à tous les acteurs du territoire il y a plusieurs semaines.

Cette dernière insiste par ailleurs sur la volonté de la MOSC de mutualiser les ressources et les compétences entre les différents acteurs qui le composent. De plus, Monsieur RINEAU souhaite souligner le travail qui est fait en coordination avec le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Il donne ensuite plusieurs chiffres qui montrent l'augmentation parfois exponentielle des sollicitations des administrés pour accéder aux services de la MOSC. En 2021, 69,8% des contacts pris avec la MOSC concerne le territoire LTD (soit 683 personnes). Par rapport à 2020, cela représente une augmentation de 13,2% des demandes, tous âges confondus.

Aussi, il souhaite alerter les élus. « Nous arrivons à un point où la MOSC devient important, prévient-il, il faut être vigilant sur sa capacité à assurer cette accélération du réseau ». Il rappelle par ailleurs qu'il y a un champ de mobilité très important. « Le nerf de la guerre, c'est le financement », lance-t-il à l'assemblée. Il explique que la MOSC est aujourd'hui essentiellement financée par le Département, les régions et les fonds européens mais regrette le manque de participation des édiles. « Vous avez reçu un appel aux cotisations il y a peu. Derrière ce modèle socio-économique, la question du financement est posée ». Il lance un appel à tous les Maires présents dans la salle. « Je vous invite à contribuer à cette thématique mobilité ».

Un temps d'échange s'amorce ensuite avec les deux représentants de la MOSC.

- Brigitte RICCI souhaite tout d'abord remercier les intervenants pour cette présentation. Elle n'a pas de question précise mais souhaite apporter une piste, une idée concernant les mobilités douces et le vélo électrique. « Des récentes études nationales montrent qu'ils seraient créateurs d'emplois, commence-t-elle. Il faudrait appréhender ces mobilités non seulement en termes de changement mais aussi en créations d'activités pour les entreprises

sur le territoire, en matière d'emplois également. Il faut être inventif sur tous les secteurs ». Elle poursuit : « Je trouve que la MOSC est un bel exemple de cette économie sociale et solidaire qui me permet de rappeler que 11% des emplois salariés en Sud Charente sont des emplois accés autour de cette économie ».

Monsieur AMBAUD lui répond qu'une réflexion est en cours autour du site de la Gare de Chalais et que les mobilités douces ont par ailleurs été largement abordées cet après-midi même dans le cadre de ce projet de réhabilitation, avec probablement, un partenariat public/privé. « Il y a quelque chose à faire pour rayonner encore d'avantage et essemmer des initiatives sur le reste du territoire », dit-il, convaincu.

Chloé SPANIUET clôt cette rencontre en précisant que la MOSC a des besoins constants en chauffeurs bénévoles. « Sensibiliser à cet engagement citoyen est fondamental », dit-elle.

Présentation du Schéma d'Attractivité Économique (SAE) Sud-Charente – Ltd

Monsieur AMBAUD donne ensuite la parole à Madame Séverine GROULET, Responsable du Développement économique au sein de la Cdc afin de présenter le SAE.

[Retrouvez l'intégrité de cette présentation sur l'extranet de la Cdc]

Le Président souhaite insister sur la qualification d'occupation d'espace et la présence des services au sein des centres-bourgs du territoire. « Il faut veiller à avoir accès à ces polarités et penser en unité, attractivité du territoire ». Il rappelle au passage l'initiative des commerçants qui se sont récemment regroupés sous la forme d'associations, en citant essentiellement celles de Montmoreau et Chalais... Par ailleurs, Jean-Yves AMBAUD insiste sur la nécessité de créer du lien sur le territoire entre ses différents acteurs, rappelant le récent rendez-vous « Apéro des entrepreneurs » de Montmoreau, organisé par l'association des commerçants de Montmoreau. « Je souhaite qu'il y en ait tous les mois des apéros entrepreneurs et je milite pour ! »

Monsieur Fabien PORTAL prend la parole pour lui souligner l'importance du partenariat avec Charentes Tourisme, maillon essentiel pour renforcer l'économie. Le Président, comme il l'a déjà rappelé lors de précédents conseils, croit profondément en l'économie touristique, qui peut être un véritable moteur.

Sur un autre sujet, le Président explique ne pas vouloir s'obstiner sur des terrains qui peuvent présenter des difficultés d'installation pour les entreprises qui souhaitent investir. « Autant mettre nos investissements ailleurs, autour de l'aérodrome par exemple ».

Monsieur Stéphane BÉGUERIE prend alors la parole : « On en est où avec l'aérovillage ? ». Le Président lui répond : « Ce projet est une facette de notre développement économique, débute-il. Il se fera ou pas. La balle est à présent dans le camp du promoteur. Il poursuit : Quand je parle de développement économique, je ne pense pas immédiatement à l'aérovillage », lance-t-il. Il explique à l'assemblée que ce qui l'intéresse dans ce projet, ce sont les entreprises autour qui risquent de s'implanter comme des mécaniciens aguerris, avec de pleines compétences sur ce secteur d'activité.

Monsieur Joël BONIFACE complète les propos de son prédécesseur : « Le promoteur sur lequel on avait quelques doutes, en réalité poursuit son projet. Au mieux, dans deux ans on pourra commencer à commercialiser, vendre, peut-être même construire », annonce-t-il. Le Conseiller communautaire, Maire de Chalais en profite pour évoquer le Symposium des

artisans organisé par sa municipalité lors du premier week-end d'avril. « L'idée est de donner envie aux jeunes et de leur présenter les métiers de l'artisanat ».

Monsieur AMBAUD est un peu moins optimiste quant au début de la commercialisation du projet d'aérovillage. « Comptons plutôt 3 ans », dit-il. Il ajoute : « Notre attention est portée sur le confort des résidents de l'aérovillage qui souhaitent un environnement, de la tranquillité ... à conjuguer avec l'installation des entreprises, qui elle aussi est primordiale. Les deux doivent cohabiter. L'aérovillage ne doit pas 'spolier' les possibilités de développement », concède-t-il.

Madame Muriel ÉNIQUE rappelle à ses collègues que des créations d'emplois appellent obligatoirement des logements. Elle développe : « Je suis étonnée de ne pas voir de politique de l'habitat dans ce schéma. Et quid des résultats de l'étude habitat réalisée il y a plusieurs mois sur le territoire ? » Monsieur AMBAUD lui répond qu'il y a différentes options concernant l'habitat et que les problématiques seront bientôt soulevées, car elles n'ont pas pu être abordées lors du récent Forum de l'urbanisme. Par ailleurs, une synthèse reprenant les enjeux sera prochainement réalisée et envoyée aux élus. Enfin, les résultats de l'étude habitat ont été postés sur l'extranet. « On est prêts à lancer tous les outils, dit le Président. Réagissez, interpelez-nous à la lecture des éléments ! ».

Brigitte RICCI souhaite intervenir. Elle explique qu'une 'critérisation' est importante pour les entreprises qui aimeraient s'installer sur le territoire. Elle va plus loin : « Je pense qu'il faut être clair sur les critères pour savoir quelle nature d'entreprises nous aimerions pour notre territoire ». Elle poursuit : « Il manque un pan entier dans ce schéma et je le déplore : on parle de porteurs de projets, de ZA ... mais la partie accompagnement des entreprises en amont, on n'en parle pas. Comment les faire atterrir sur notre territoire dans ces conditions ? On ne parle pas des incubateurs, des pépinières d'entreprises etc. Les micros entreprises me semblent aussi importantes. Ce sont des entreprises à part entière qui ont besoin de formations et d'accompagnement. Tout cela se travaille et on en a parlé en commission. La question de la reprise des entreprises, des outils... a déjà été abordée et demande une vraie politique ! » Enfin, l'élue regrette que le schéma fait « comme si rien n'avait bougé ». « On ne parle pas de Covid ni de ses impacts, ni de la question de l'énergie, des tendances économiques... alors qu'il semblerait important d'appréhender toutes ces dimensions. », termine-t-elle.

Monsieur AMBAUD lui rétorque que ce qui est présenté ce soir est un condensé, une synthèse du Schéma dans sa globalité. « Je vous invite à lire le document détaillé, débute-t-il. Tous les éléments mentionnés y sont : mobilité, pépinière d'associations » ... Il consent toutefois : « On ne peut pas allumer tous les boutons en même temps. Mais croyez-moi, il y a dans ce schéma une prise en compte des caractéristiques locales ».

Monsieur Patrice PETIT interpelle l'assemblée : « Pour nos jeunes, vous ne trouvez pas que le millefeuille est trop épais ? Il lui faut 3 ans au jeune pour s'installer ici ! ». Le Président lui répond qu'actuellement toutes les situations sont compliquées et dans tous les domaines. Une simplification serait plus efficace, il le reconnaît. « J'aimerais une brigade de Sévérine qui soit constamment sur le terrain, pour créer du lien. On s'associe aux consulaires (Cci etc....) mais ils ont les mêmes contraintes que nous, en termes d'effectifs, de moyens financiers... », déplore l'édile.

Monsieur Charles AUDOIN apporte des précisions : « Quand on dit que Charentes Tourisme assure la promotion des équipements, je pense que l'on va bien au-delà. Il s'explique : Nous travaillons sur un schéma complet. L'attractivité fait partie des éléments séduisants pour nos locaux et personnes extérieures, soutient-il. Aujourd'hui, nous devons accompagner ce schéma. C'est une réelle valeur ajoutée pour le territoire ». Sur un autre sujet, il annonce que dans un mois et demi, il y aura une diffusion du Guide du Routard. « Cela représente un événement extrêmement important, avance-t-il. Nous allons bénéficier d'un coup de projecteur fabuleux pour le Sud Charente. Être identifié par le Guide du Routard ce n'est pas anodin. Je suis ravi de dire que nous sommes dans une vraie dynamique ». Il en profite pour rappeler que 80% de l'argent de Charentes Tourisme est redirigé au service du territoire.

Le Président réagit : « Encore une fois, nous sommes tous convaincus que le tourisme est une locomotive et qu'elle génère de l'économie ». Il remercie par ailleurs le Maire d'Aubeterre pour ses propos enthousiastes.

Il souligne également que la Cdc réfléchit actuellement à un autre schéma, celui-ci dédié au parc photovoltaïque. « On aurait une seule compétence, on serait les rois du monde mais le spectre de la Cdc est tellement large ! », dit-il.

L'ordre du jour du Conseil est ensuite déroulé et les délibérations présentées.

I. Ressources humaines

1. Création d'emplois saisonniers pour le fonctionnement de la base de Poltrot

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rappelle à l'assemblée que dans le cadre de sa politique de développement touristique, la Communauté de communes s'attache à développer et animer la base de pleine nature de Poltrot dont elle est propriétaire.

Ainsi, afin de permettre l'exploitation en régie des différentes activités de loisirs du site, il s'avère nécessaire de recruter des emplois saisonniers pendant toute la période d'ouverture au public : du 1^{er} juillet 2022 au 31 août 2022 inclus.

Pour rappel, le personnel saisonnier recruté sur la saison 2021 était le suivant :

- 4 agents CQP OPAH (Certificat de Qualification Professionnelle d'Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur)
- 2 agents d'accueil

Pour rappel, en 2021, les horaires d'ouverture au public étaient organisés de la façon suivante :

- Du lundi au mardi : 10h-13h30 puis 14h30-19h
- Du mercredi au dimanche : 10h-19h (journée continue)

Aussi, l'analyse des affluences journalières moyennes sur les saisons 2020 et 2021 révèle que les activités du site de Poltrot accueillent le plus faible nombre d'usagers le samedi et le lundi. A l'inverse, nous avons accueillis le plus grand nombre d'usagers en moyenne sur les journées du mardi, du mercredi et du jeudi.

Affluence journalière moyenne - 2021			
	Moyenne juillet	Moyenne août	Moyenne saison
Lundi	27,3	67,4	47,3
Mardi	81,3	120,2	100,7
Mercredi	74,3	131,5	102,9
Jeudi	92,6	142,8	117,7
Vendredi	57,8	93,8	75,8
Samedi	42,8	27,8	35,3
Dimanche	44,3	60,6	52,4

Affluence journalière moyenne - 2020			
	Moyenne Juillet	Moyenne Août	Moyenne saison
Lundi	37,3	50,8	44,0
Mardi	95,3	114,5	104,9
Mercredi	82,5	120,0	101,3
Jeudi	78,8	92,5	85,7
Vendredi	60,8	76,3	68,5
Samedi	38,0	53,8	45,9
Dimanche	55,5	72,2	63,9

Conformément aux données collectées et afin d'optimiser les périodes d'ouverture au public, il pourrait être proposé de revoir les horaires d'accueil des activités du site. Les modifications proposées viseraient à déplacer les journées continues (amplitude horaire plus large) vers les jours les plus fréquentés.

➤ **Mise à disposition d'un agent du service scolaire pour l'entretien du site :**

Depuis 3 saisons, un agent du service scolaire est mis à disposition du site de Poltrot afin d'assurer un entretien du site renforcé sur une période élargie.

Dans le contexte sanitaire actuel, l'augmentation des créneaux d'entretien du site, notamment du bloc sanitaire, s'est avérée indispensable et prioritaire.

Au total, sur la période de mai à novembre 2022, il est prévu la répartition suivante :

Agent service scolaire

38,5 h (avril à novembre)

Agents saisonniers de Poltrot (accueil + CQP)

90 h (saison touristique)

Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre	
1 V		1 D		1 M		1 V	2h	1 L	1h	1 J		1 S		1 M	
2 S		2 L		2 J		2 S	2h	2 M	1h	2 V	1h	2 D		2 M	
3 D		3 M		3 V	1h	3 D	2h	3 M	2h	3 S		3 L		3 J	
4 L		4 M		4 S		4 L	1h	4 J	2h	4 D		4 M		4 V	1h
5 M		5 J		5 D		5 M	1h	5 V	2h	5 L		5 M		5 S	
6 M		6 V	1h	6 L		6 M	2h	6 S	2h	6 M		6 J		6 D	
7 J		7 S		7 M		7 J	2h	7 D	2h	7 M		7 V	1h	7 L	
8 V		8 D		8 M		8 V	2h	8 L	1h	8 J		8 S		8 M	
9 S		9 L		9 J		9 S	2h	9 M	1h	9 V	1h	9 D		9 M	
10 D		10 M		10 V	1h	10 D	2h	10 M	2h	10 S		10 L		10 J	
11 L		11 M		11 S		11 L	1h	11 J	2h	11 D		11 M		11 V	
12 M		12 J		12 D		12 M	1h	12 V	2h	12 L		12 M		12 S	
13 M		13 V	1h	13 L		13 M	2h	13 S	2h	13 M		13 J		13 D	
14 J		14 S		14 M		14 J	2h	14 D	2h	14 M		14 V	1h	14 L	
15 V	1,5h	15 D		15 M		15 V	2h	15 L	2h	15 J		15 S		15 M	
16 S		16 L		16 J		16 S	2h	16 M	1h	16 V	1h	16 D		16 M	
17 D		17 M		17 V	1h	17 D	2h	17 M	2h	17 S		17 L		17 J	
18 L		18 M		18 S		18 L	1h	18 J	2h	18 D		18 M		18 V	
19 M		19 J		19 D		19 M	1h	19 V	2h	19 L		19 M		19 S	
20 M		20 V	1h	20 L		20 M	2h	20 S	2h	20 M		20 J		20 D	
21 J		21 S		21 M		21 J	2h	21 D	2h	21 M		21 V	1h	21 L	
22 V	1h	22 D		22 M		22 V	2h	22 L	1h	22 J		22 S		22 M	
23 S		23 L		23 J		23 S	2h	23 M	1h	23 V	1h	23 D		23 M	
24 D		24 M		24 V	1h	24 D	2h	24 M	2h	24 S		24 L		24 J	
25 L		25 M		25 S		25 L	1h	25 J	2h	25 D		25 M		25 V	
26 M		26 J		26 D		26 M	1h	26 V	2h	26 L		26 M		26 S	
27 M		27 V	1h	27 L		27 M	2h	27 S	2h	27 M		27 J		27 D	
28 J		28 S		28 M		28 J	2h	28 D	2h	28 M		28 V	1h	28 L	
29 V	1h	29 D		29 M		29 V	2h	29 L	1h	29 J		29 S		29 M	
30 S		30 L		30 J		30 S	2h	30 M	1h	30 V	1h	30 D		30 M	
		31 M				31 D	2h	31 M	2h			31 L			

Compte tenu de ces éléments et de la difficulté à recruter des opérateurs CQP (Certificat de Qualification Professionnelle), Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :

- De créer dès maintenant les emplois non permanents suivants :
 - 4 emplois CQP OPAH (Certificat de Qualification Professionnelle Opérateur de Parcours Acrobatique en Hauteur), à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022 inclus (recrutement identique à 2021)

Ces agents seront recrutés sur le grade d'Opérateur des Activités Physiques et Sportives qualifié et seront rémunérés sur la base du 2^{ème} échelon de ce grade.

- 2 emplois d'accueil à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022 inclus (recrutement identique à 2021)

Ces agents seront recrutés sur le grade d'Adjoint Technique Territorial et seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de ce grade.

- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à recruter les agents contractuels pour pourvoir ces postes et signer les contrats présentés.

Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 3 abstentions, décide d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources humaines.

2. Modification technique du recrutement de l'agent de l'Espace France Services de Montmoreau (recrutement validé lors du Conseil communautaire du 28/10/2021)

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rappelle à l'assemblée que lors du Conseil communautaire du 28 octobre 2021, l'assemblée délibérante a voté la création d'un emploi non permanent pour le poste de conseiller(e) France Services pour le site de Montmoreau, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le calendrier de recrutement s'étant étendu, l'arrivée du nouvel agent France Services, ne pourra se faire avant le 1^{er} avril 2022.

Pour rappel, les Espaces France Services bénéficient d'un accompagnement financier de l'État à hauteur de 30 000 €.

Ainsi, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :

- De modifier les dates initiales du contrat, prévues dans la délibération n°2021_15_06 du 28 octobre 2021, et ainsi créer l'emploi non permanent, pour le poste de d'Agent conseiller France Services sur les mêmes bases, à savoir la fixation de la rémunération de cet agent sur la base de l'échelle C1 – échelon 1 sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial, à compter du 1^{er} avril 2022 et pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2023.
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette affaire.

Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3_I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la FPT ;

Vu le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 5 voix contre et 3 abstentions, décide d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources humaines.

3. Création d'un emploi non-permanent d'adjoint technique territorial avec accroissement temporaire d'activité 25/35^{ème}

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne emploie depuis le 26 août 2019 un adjoint technique contractuel à temps non complet (22/35^{ème}) pour assurer les missions d'entretien, principalement au siège de la Communauté de communes, à Montmoreau.

Après un an sur la base d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité, l'agent a été prolongé en emploi non permanent sur la base d'un contrat saisonnier de 3 mois, à deux reprises. Parallèlement, depuis le 1er janvier 2021, l'agent contractuel effectue des heures d'entretien à la Maison de la Petite-Enfance Coccinelle.

L'accroissement temporaire d'activité exposé n'engendrera aucun impact budgétaire à la hausse car cet accroissement temporaire d'activité vise à régulariser des heures complémentaires systématiquement réalisées par l'agent.

Le dernier contrat saisonnier de cet agent arrive à échéance le 25 mars 2022.

Considérant ces éléments, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :

- **De créer un emploi non permanent sur la base d'un accroissement temporaire d'activité, du 26 mars 2022 au 25 février 2023, avec une quotité hebdomadaire de 25 heures (25/35^{ème}) ;**
- **De fixer la rémunération de cet agent sur la base de l'échelle C1 – échelon 1 sur le grade d'adjoint technique territorial ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette création d'emploi non-permanent.**

Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3_I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la FPT ;

Vu le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Et considérant que le bon fonctionnement des services implique la création de ce poste non-permanent afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 1 voix contre et 5 abstentions, décide :

- d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines,
- de modifier ainsi le tableau des emplois.

1 Conseiller communautaire a fait le choix de ne pas prendre part au vote.

4. Création d'un emploi non-permanent d'adjoint territorial d'animation avec accroissement temporaire d'activité 31/35^{ème}

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, informe les membres du Conseil communautaire que le contrat d'un animateur de l'ALSH de Villebois-Lavalette arrive à terme le 31 mars 2022. A ce titre, il convient de renouveler le contrat de cet agent pour assurer la qualité du service public que nous proposons au sein de l'ALSH.

Cet agent effectue des missions d'animation des activités au sein de l'ALSH de Villebois-Lavalette.

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE rappelle que la Communauté de communes prône la mutualisation des agents entre les ALSH de Villebois-Lavalette et Saint-Séverin. Le présent accroissement temporaire d'activité est justifié par le fait qu'il est demandé à l'agent de réaliser des missions d'encadrement durant les pauses méridiennes.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas de la création d'un nouvel emploi qui effectuera une hausse du nombre d'ETP (Equivalent Temps Plein) mais d'une création d'emploi non permanent pour renouvellement d'un contrat.

Considérant ces éléments, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :

- **De créer un emploi non permanent sur la base d'un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} avril 2022 au 28 février 2023, et cela pour une quotité de travail hebdomadaire de 31 heures (31/35^{ème}) ;**
- **De fixer la rémunération de cet agent sur la base de l'échelon 1, l'échelle C1 du grade d'adjoint d'animation territorial ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette création d'emploi non-permanent.**

Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,

Vu la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 3_I.1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la FPT ;

Vu le décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique,

Et considérant que le bon fonctionnement des services implique la création de ce poste non-permanent afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 1 voix contre et 2 abstentions, décide :

- **d'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines,**
- **de modifier ainsi le tableau des emplois.**

2 Conseillers communautaires ont fait le choix de ne pas prendre part au vote.

5. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial dans le cadre d'une stagiairisation

Madame Christine VALEAU-LABROUSSE, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'afin d'assurer les missions d'instruction des documents d'urbanisme et de planification de l'aménagement du territoire, la Communauté de communes a recruté un chargé de mission en urbanisme le 1^{er} juin 2021 suite à la délibération n°2021_07_01 (séance de Conseil du 29.04.2021).

Au regard des projets inscrits dans la feuille de route en matière d'aménagement du territoire, de la nécessité de maintenir une instruction optimale des documents d'urbanisme et rappelant que cet agent répond parfaitement aux attentes des ambitions de la Communauté de communes, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE souhaiterait que les élus se positionnent sur une stagiairisation de l'agent.

Ainsi, Madame Christine VALEAU-LABROUSSE propose au Conseil communautaire :

- **De créer, à compter du 1^{er} juin 2022 un emploi permanent d'adjoint administratif territorial à temps complet afin de pouvoir nommer, en qualité de fonctionnaire stagiaire, l'agent assurant aujourd'hui la mission de chargé d'urbanisme et d'instructeur de l'autorisation des droits du sol (IADS) ;**
- **De maintenir la rémunération existante de cet agent ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette création d'emploi permanent.**

Vu l'exposé de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 1 voix contre et 2 abstentions, décide :

- **D'adopter les propositions de Madame Christine VALEAU-LABROUSSE Vice-Présidente en charge des Ressources Humaines ;**
- **De modifier ainsi le tableau des emplois.**

II. Économie

1. Validation du Schéma d'Attractivité Économique

Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Vice-président en charge du Développement économique, informe les membres du Conseil communautaire qu'afin de garantir une stratégie et un plan d'actions pluriannuel en matière de développement économique, la Communauté de communes s'est dotée d'un Schéma d'attractivité économique (SAE) Sud Charente.

Ce schéma a été élaboré dans un cadre partenarial et de contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne, la Communauté de communes des 4B Sud Charente et le Pays Sud Charente.

Il répond aux attentes de la Région Nouvelle-Aquitaine, cheffe de file en matière de développement économique, de mieux identifier les priorités d'actions et d'investissements des collectivités et des acteurs du Sud Charente, facilitant leurs décisions d'arbitrages sur les soutiens, notamment aux projets d'aménagement de foncier économique et d'attractivité du territoire.

Pour les élus et acteurs locaux du milieu économique, le Schéma d'Attractivité Economique a constitué une opportunité de :

- Flécher des priorités de projets fonciers et immobiliers à vocation économique ;
- Prioriser des secteurs d'activités pour intervenir dans le cadre d'actions collectives : aides à l'investissement, soutien à l'emploi-formation, structuration de réseaux d'entreprises... ;
- Amorcer un travail d'attractivité pour des installations exogènes d'entreprises (et de population) ;
- Etablir une feuille de route pluriannuelle territoriale.

Monsieur Jean-Michel BOLVIN rappelle à l'assemblée que l'élaboration du Schéma d'Attractivité Economique a fait l'objet d'un groupement de commandes et a entièrement été pris en charge par des fonds régionaux et européens, mobilisés au niveau du Pays Sud Charente.

Ainsi, le Schéma d'Attractivité Economique est un outil partagé de clarification de la stratégie de développement économique local et d'aide à la décision d'actions opérationnelles.

Dès lors, au regard de ces éléments, Monsieur Jean-Michel BOLVIN propose au Conseil Communautaire :

- **D'approuver la stratégie du Schéma d'attractivité économique Sud Charente (SAE) telle que détaillée en séance ;**
- **D'approuver le plan d'actions pluriannuel du Schéma d'attractivité économique Sud Charente, tel qu'annexé à la présente délibération ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'application des présentes mesures.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Michel BOLVIN,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 2 voix contre et 12 abstentions, décide d'adopter les propositions de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Vice-Président en charge du Développement économique.

III. Aménagement du territoire

1. Signature de la convention de partenariat entre la Cdc et ENEDIS concernant le dispositif "Petites villes de demain" (PVD)

Monsieur Joël BONIFACE, Vice-président en charge du Développement durable et de l'aménagement du territoire rappelle aux membres du Conseil communautaire que depuis quelques mois, ENEDIS a pris l'attache de la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne afin de partager gracieusement des données dont ils disposent en matière de précarité énergétique, de mobilité électrique, de cartographies (etc.) et l'accompagnement dans le cadre de projets innovants. Cette proposition s'inscrit notamment dans le programme « Petites villes de demain » (PVD) et pourra être utilement étendue à d'autres réflexions en cours, notamment au sein d'un futur schéma directeur des énergies renouvelables.

La convention sera signée pour une durée de trois ans. Aucune exclusivité ou contrepartie financière n'est requise. La Communauté de communes s'engage à inclure ENEDIS aux groupes de travail qui seront organisés dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain ».

Considérant ces éléments, Monsieur Joël BONIFACE propose au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y afférant.

Vu l'exposé de Monsieur Joël BONIFACE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 1 voix contre et 1 abstention, décide d'adopter la proposition de Monsieur Joël BONIFACE, Vice-Président en charge du Développement durable et de l'aménagement du territoire.

IV. Questions diverses

Il n'y a eu aucune question diverse envoyée en amont du Conseil.

Avant de clôturer le Conseil, le DGS, Monsieur Jimmy LETESTU rappelle que la première Commission Ressources humaines se tiendra ce mardi 8 mars. Devant le peu d'inscrits dans cette commission thématique, il annonce qu'elle est ouverte à tous les élus qui souhaitent y assister.

Enfin, le Président annonce à l'Assemblée que la Cdc a fait l'acquisition de l'outil de communication, *PanneauPocket*. Il a été fait le choix de mutualiser cet achat à l'ensemble des communes. Celles qui sont déjà adhérentes au dispositif seront remboursées au prorata de leur abonnement. Pour les autres, ils peuvent dès aujourd'hui avoir accès à la plateforme, gratuitement. Le chargé de communication, Monsieur Nicolas BERALDIN, est en charge de ce dossier et enverra plus d'éléments à ce propos aux communes afin de formaliser cette adhésion.

- Présentation des projets d'investissement – Suite du DOB

[Retrouvez l'intégrité de cette présentation sur l'extranet de la Cdc]

Rapidement, devant l'heure pressante, le Président souhaite s'attarder essentiellement sur une slide du diaporama, celle qui reprend les familles d'investissements, par couleur.

Il explique à l'assemblée que la famille attractivité / emploi englobe des investissements qui ont vocation à créer des activités et à en amortir certaines.

La famille axée autour de l'attractivité résidentielle est aussi importante. « Il faut garder des bassins de vie scolaire », annonce le Président.

L'aménagement du territoire et donc les outils de planification sont aussi largement représentés dans le camembert des investissements. A ce propos, Jean-Yves AMBAUD explique qu'un premier atelier aura lieu le 13 avril, faisant suite au dernier Forum de l'urbanisme afin d'avancer sur le sujet.

Enfin, les investissements supports sont également largement présents, avec la voirie. « Il faudra par ailleurs se poser des questions prochainement autour de l'exercice de cette compétence », ajoute le Président. Un travail en groupe est prochainement organisé. Monsieur GUGLIELMINI le confirme.

Pour terminer, le Président rappelle qu'un Marathon appelé « Finances et stratégies » se tiendra les 18 et 21 mars prochain. Il invite les conseillers à s'y inscrire. Tous les projets seront dévoilés plus en détails. Et leurs aspects financiers traités. « L'idée est de faire un budget cohérent, autour d'un rendez-vous sur le même modèle que celui des AC pour avancer ensemble sur les projets de la Cdc pour le territoire ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.

**Le Président,
Jean-Yves AMBAUD**